

réduira le nombre des "licences" actuellement accordées dans Montréal, et de faire passer tous amendements nécessaires à la loi actuelle.

Sans nous charger d'aucune responsabilité dans les moyens que l'association est autorisée à prendre pour parvenir à ses fins, il m'a semblé qu'il était juste de seconder dans l'objet qu'elle poursuit, surtout pour ce qui regarde la réduction du nombre des "licences" actuellement accordées à Montréal. En diminuant le nombre de tavernes et d'hôtels de tout rang qui pullulent dans notre ville, nous arriverons peut-être à amoindrir le fléau de l'ivrognerie, qui fait tant de ravages.

La loi civile met entre les mains des voteurs la concession des licences, qui ne sont accordées que sur le vote d'un certain nombre d'entre eux, et qui peuvent être refusées sur l'opposition présentée par les deux tiers, je crois, des citoyens de chaque *poll* de votation.

Il y a un devoir de conscience grave pour chaque citoyen qui a droit de vote. La moralité publique est entre ses mains. De son vote dépendra le refus ou la concession des "licences," et par suite le plus ou moins grand nombre des tavernes et buvettes, où la jeunesse surtout va se perdre. Ce n'est donc qu'après y avoir mûrement réfléchi et pesé les conséquences de son acte qu'un catholique peut voter pour l'obtention d'une licence, et c'est quelquefois un devoir sérieux pour lui de s'y opposer.

Je vous prie donc de vouloir bien, en temps opportun, éclairer sur ce sujet les fidèles confiés à votre sollicitude pastorale. *Argue, obsecra*, nous dit saint Paul, et même, si cela est nécessaire, *increpa*. La connaissance que vous avez de tout le mal que produit la boisson, et votre zèle pour le salut des âmes, vous guideront dans cette circonstance, et vous suggéreront les meilleurs moyens à prendre pour parvenir à arrêter le torrent de l'ivrognerie, qui a déjà fait tant de victimes au sein de notre population.

J'ai l'honneur d'être,  
Mes chers confrères,  
Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,  
L.-D.-A. MARÉCHAL, V. G., *Adm.*

Cette circulaire pouvant avoir son utilité en dehors de la ville de Montréal, je crois opportun de l'adresser à tout le diocèse.

L.-D.-A., V. G., *Adm.*

Monsieur l'abbé T. Wenceslas Fréchette, des Trois-Rivières, décédé à Montréal le 20 décembre, était membre de la Société d'une messe.

T. HAREL, P<sup>TR</sup>E.  
Chancelier.

Diocèse d'Ottawa, — Le 16 du mois de décembre, 3<sup>ème</sup> dimanche